REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal

Nom	bre de N	/lembre	OTIPE
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE 2 3 AVR. 2021
15	15	10 puis 9	COURRIER ARRIVÉ L'an deux m

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 20 heures,

le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

<u>Présents</u>: M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusés:

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2021.34

Objet de la délibération

Date d'affichage 02.04.2021

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la répartition de l'enveloppe budgétaire aux associations et d'autoriser le versement comme présenté ci-dessous :

	NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant Mandaté 2020	Retour dossier demande de subventio n	Montant Sollicité 2021	Montant proposé 2021
Associations de la Vie Sociale	ADMR	3 500,00 €		2 674,00 €	2 674,00 €
	Le Club du Mercredi	800,00 €	45.0	800,00 €	800,00 €
	Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200,00 €		200,00 €	200,00 €
	Amicale des Sapeurs-pompiers	600,00 €		1 500,00 €	1 000,00 €
Associations Culturelles	Bibliothèque de Samoëns (CRIOU LIVRES)	400,00 €		400,00 €	400,00 €

	Village et Partage	300,00 €	500,00 €	500,00 €
	Radio Giffre	700,00 €	700,00 €	700,00 €
	Harmonie municipale de Samoëns	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	MJC Taninges	870,00 €	0,00 €	870,00 €
	Les artistes en herbe	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Jumoriec	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Associations Patrimoniale	Association Amis des Sentiers	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Groupement la louveterie		0,00 €	100,00 €
S			0,00 €	0,00 €
	Ski Club - MORILLON (Pôle France) (Stages)	34 000,00 € 6 000,00 €	34 000,00 € 6 000,00 € 0,00 €	34 000,00 € 6 000,00 € 0,00 €
	Football club cantonal	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
	Société de Pêche du Canton de Samoëns	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Marie Control	Entente nordique du Haut Giffre	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Associations Sportives	Samoëns Team Telemark	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Association J.S.P Samoëns	500,00 €	300,00 €	300,00 €
	Curioz Team Rallye	700,00 €	0,00 €	0,00 €
	Athletic Club du Grand Massif	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Taninges Accro Gym (TAG)	154,00 €	154,00 €	154,00 €
	Samoëns Trail Évènement	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Société secours cantonal montagne	STATE OF	200,00 €	200,00 €
	Riders club du Giffre	The state of the	1 600,00 €	400,00 €
	Club nautique Haut-Giffre		200,00 €	200,00 €
	Haut-giffre Trail Team Les Caïas		300,00 €	200,00 €
	Haut-Giffre Loisirs		150,00 €	150,00 €
	Tennis Club de Verchaix-Morillon	650,00 €	650+30000	650,00 €
				+ 10 000,00
	Le Club des Marmottes	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	Association sportive Collège André Corbet (Samoëns)	150,00 €	0,00 €	150,00 €
	Association Ecole Ensemble (APE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Associations	MFR de l'Espinasse	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Scolaires et Périscolaires	MFR de Bonne	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	IME Bonneville	GEN THE SE	50,00 €	50,00 €
	MFR Cloz des Baz Sallanches	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Association du Giffre au Maroni	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ecole élémentaire de la Rivière- Enverse	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Т	OTAL GENERAL	64 474,00 €	75 000,00 €	72 148,00 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les subventions 2021 accordées aux 5 associations ci-dessous : A l'unanimité des suffrages exprimés (10 votants, ne prennent pas part au vote : Simon Beerens-Bettex, Marie Dunoyer, Gilles Seraphin, Bertrand Vuille, Jocelyne Pereira)

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant voté 2021
ADMR	2 674,00 €
Le Club du Mercredi	800,00 €
Village et Partage	500,00 €
Association Amis des Sentiers	1 000,00 €
Tennis Club de Verchaix-Morillon	650,00 €
	+ 10 000,00 €

- APPROUVE les subventions 2021 accordées aux 27 associations ci-dessous : A l'unanimité des suffrages exprimés (9 votants, ne prennent pas part au vote : Béatrice Revel, Marie Dunoyer, Martin Girat, Jérémy Bouvet, Bertrand Vuille, Stéphanie Bosse)

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant voté 2021
Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	1 000,00 €
Bibliothèque de Samoëns (CRIOU LIVRES)	400,00 €
Radio Giffre	700,00 €
Harmonie municipale de Samoëns	350,00 €
MJC Taninges	870,00 €
Groupement la louveterie	100,00 €
Ski Club - MORILLON	34 000,00 €
(Pôle France)	6 000,00 €
(Stages)	0,00 €
Football club cantonal	1 200,00 €
Société de Pêche du Canton de Samoëns	800,00 €
Entente nordique du Haut Giffre	500,00 €
Samoëns Team Telemark	1 000,00 €
Association J.S.P Samoëns	300,00 €
Athletic Club du Grand Massif	400,00 €

Taninges Accro Gym (TAG)	154,00 €
Samoëns Trail Évènement	2 000,00 €
Société secours cantonal montagne	200,00 €
Riders club du Giffre	400,00 €
Club nautique Haut-Giffre	200,00 €
Haut-giffre Trail Team Les Caïas	200,00 €
Haut-Giffre Loisirs	150,00 €
Le Club des Marmottes	5 000,00 €
Association sportive Collège André Corbet (Samoëns)	150,00 €
MFR de l'Espinasse	50,00 €
MFR de Bonne	100,00 €
IME Bonneville	50,00 €
MFR Cloz des Baz Sallanches	50,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions financières correspondantes et toute autre pièce afférente à ces subventions.

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :